



Prix Christian Rempp, décerné par le Collège Français d'Acupuncture.

Le Collège Français d'Acupuncture (CFA-MTC) accorde chaque année, le prix Christian Rempp «Mémoires et Thèses» :

Ce prix décerné par Collège Français d'Acupuncture a pour objectif de récompenser une thèse, un mémoire de capacité de médecine ou de DIU, concernant l'acupuncture, qui été remarqué pour sa qualité, son originalité et son impact potentiel.

Montant :

Le montant du prix est de 1000 € (mille euro).

Le prix peut être versé à un lauréat à titre personnel ou à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital, association, etc.).

Conditions de participation :

L'appel à candidature est ouvert à tout candidat, sans limite d'âge, titulaire d'un diplôme français de docteur en médecine, pharmacie, de sage-femme, de chirurgie dentaire, de médecine vétérinaire ou inscrit en dernière année de la capacité de médecine d'acupuncture ou du DIU d'acupuncture obstétricale.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- ◆ **Une présentation du candidat** : curriculum vitae et, le cas échéant, titres universitaires et hospitaliers, liste de ses travaux de recherche et publications antérieures (10 maximum), ainsi que ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail).
- ◆ **Le projet présenté comme suit :**

Pour les mémoires et thèses : document intégral sous format word ou pdf.

Envoi des candidatures :

Le dossier complet de candidature devra être adressé **exclusivement par voie électronique** au CFA-MTC à l'adresse mail suivante : **cfa-mtc@sfr.fr**

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 31 aout de l'année de délivrance du prix.

Engagements du candidat :

- En soumettant un dossier, le candidat s'engage à respecter le présent règlement, et s'il est lauréat :
- à être présent (ou représenté) lors de la remise du prix ;
- à rédiger un résumé vulgarisé de son projet quand le CFA-MTC lui demandera.

Jury :

- Le jury est composé exclusivement de membres désignés par le Collège Français d'Acupuncture (CFA-MTC). Le jury est souverain et son choix ne peut faire l'objet d'aucune contestation.
- Le Jury délibérera lors d'une réunion qui se tiendra au mois de septembre. La décision du jury sera communiquée au plus tard le 31 octobre de l'année.

Remise du prix

- Le prix sera remis au lauréat par le Président du Collège Français d'Acupuncture ou une personne le représentant, lors des journées nationales de formation FAFORMEC qui se tiennent chaque année au mois de novembre.

Calendrier

Date limite d'envoi des candidatures : **31 aout de l'année de délivrance du prix.**

Délibération du jury : **octobre de l'année de délivrance du prix.**

Remise du prix : **au mois de novembre de l'année de délivrance du prix, au moment des journées nationales de formation de la Faformec.**